

## SUÈDE

### *Programme de vacances-travail*

#### DESCRIPTION

*Grâce à ce programme, des étudiants et des non-étudiants peuvent enrichir leur expérience de voyage à l'étranger en vivant et en travaillant en Suède.*

#### DURÉE DES STAGES

Les stages durent jusqu'à trois mois et s'étalent du 15 mai au 15 octobre de chaque année. Dans certains cas, ils peuvent durer jusqu'à 12 mois s'ils sont reliés au domaine d'études du candidat. Dans des circonstances particulières, ils peuvent être prorogés jusqu'à 18 mois.

Quelle que soit la nature de l'emploi envisagé, le permis de travail saisonnier est toujours valide trois mois à compter de la date d'arrivée en Suède du détenteur. Il ne vaut que pour le type de travail ou le secteur professionnel stipulé dans le document émis.

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- avoir une connaissance suffisante du suédois ou de l'allemand;
- détenir une offre d'emploi écrite d'un employeur suédois. Cette offre doit stipuler, entre autres, que l'employeur offre les avantages habituellement prévus dans les ententes salariales collectives et que le candidat dispose d'un logement;
- détenir un passeport canadien en règle.

Les candidats qui remplissent les conditions précitées et qui sont en mesure d'obtenir un emploi dans un domaine qui touche directement leur domaine d'études ou de spécialisation professionnelle doivent également :

- fournir copie de leur diplôme, dossier universitaire ou certificat du présent employeur.

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ceux qui veulent participer au programme doivent présenter une demande à cet effet, en personne, au moins six à huit semaines avant la date à laquelle ils prévoient arriver en Suède, mais au plus tard le 15 juin.

Ni l'ambassade, ni le consulat, ni les services d'emploi suédois ne peuvent aider les candidats à trouver du travail en Suède. Ceux-ci doivent trouver eux-mêmes un employeur.

Les stagiaires doivent organiser eux-mêmes leur voyage. Ceux qui ne sont pas protégés par un régime d'assurance internationale couvrant les frais médicaux et les frais d'hospitalisation doivent souscrire un contrat d'assurance individuelle ou collective.

Les stagiaires n'ont pas le droit d'entrer en Suède sans être en possession d'un permis de travail. Il est donc conseillé aux stagiaires d'attendre d'avoir reçu leur permis de travail avant d'organiser leur voyage.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

##### **Ambassade de Suède**

Mercury Court  
377, rue Dalhousie  
Ottawa (Ontario)  
K1N 9N8  
Téléphone : (613) 241-8553  
Télécopieur : (613) 236-5720

##### **Consulat général de Suède**

2, rue Bloor ouest, bureau 1504  
Toronto (Ontario)  
M4W 3E2  
Téléphone : (416) 963-8768  
Télécopieur : (416) 923-8809

##### **Consulat général de Suède**

1177, rue Hastings ouest, bureau 1106  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6E 2K3  
Téléphone : (604) 683-5838  
Télécopieur : (604) 687-8237